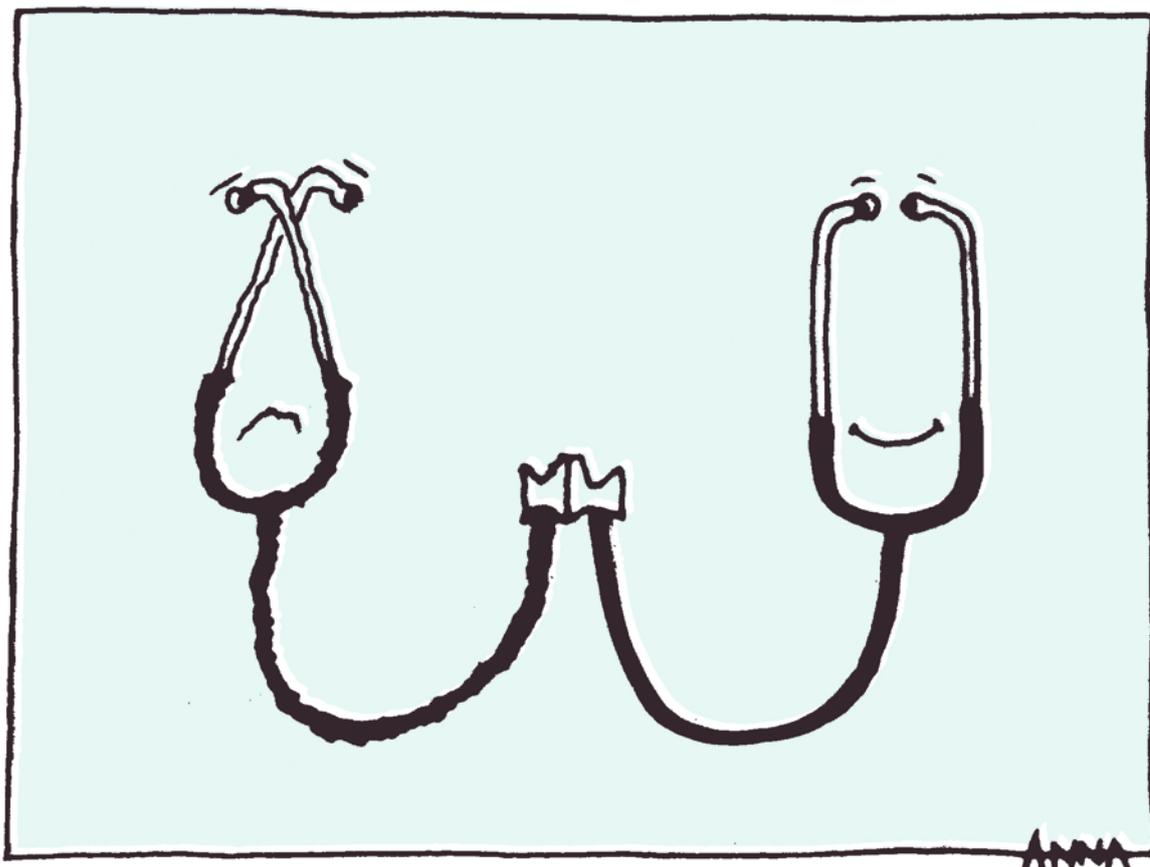


## Manuel ReMed

Disponible en français, en allemand et en anglais, ce manuel vise à garantir la mise en œuvre d'une démarche uniforme dans toute la Suisse. Il est mis à jour régulièrement et peut être consulté sous forme abrégée sur le site internet ReMed: [www.swiss-remed.ch](http://www.swiss-remed.ch).



## Table des matières

<b>1</b>	<b>Qu'est-ce que ReMed?</b> .....	<b>3</b>
<b>2.</b>	<b>Conditions-cadres</b> .....	<b>3</b>
<b>3.</b>	<b>Offres de soutien</b> .....	<b>4</b>
	3.1 Offre principale: première intervention et mise en réseau.....	4
	3.2 Sensibilisation et prévention .....	6
	3.2.1 Formations continues / Ateliers .....	6
	3.2.2 Groupes de parole .....	6
	3.2.3 Témoignages .....	6
	3.3 Mentoring et stages cliniques en cabinet.....	7
	3.4 Interventions pour premiers répondants et pour membres du réseau .....	7
<b>4.</b>	<b>Organisation et répartition des tâches</b> .....	<b>8</b>
<b>5.</b>	<b>Glossaire</b> .....	<b>10</b>

# 1 Qu'est-ce que ReMed?

## Situation initiale

Les médecins œuvrent au maintien et au rétablissement de la santé de leurs patients. Leur propre santé devrait toutefois également être prise en compte car leurs conditions de travail les exposent à des risques susceptibles de les conduire à de graves problèmes de santé psychique et physique<sup>1</sup>. Mais les médecins sont des patients particuliers, peu habitués à demander de l'aide, et donc plutôt enclins à poser leur propre diagnostic et à se soigner eux-mêmes<sup>2</sup>.

## Offre

ReMed est un réseau de soutien destiné aux médecins qui leur transmet ses connaissances et ses expériences en faveur de la promotion de la santé et de la prévention. Il les sensibilise à leur propre santé. ReMed dispose d'un large éventail de prestations pour épauler les médecins en situation de crise. Son objectif est d'avoir des médecins en bonne santé et de préserver leur capacité fonctionnelle afin de garantir la sécurité des patients et une qualité élevée des soins à la population.

## Contexte

ReMed est une organisation du corps médical indépendante et financée par la FMH. Le réseau ReMed base ses procédures sur les prescriptions légales en vigueur et sur le Code de déontologie de la FMH. Pour plus d'informations: [www.swiss-remed.ch](http://www.swiss-remed.ch).

# 2. Conditions-cadres

## Confidentialité et responsabilité personnelle

L'offre ReMed est basée sur la confidentialité et la responsabilité individuelle de chaque médecin. ReMed n'intervient que si le médecin concerné y consent explicitement. Ce principe vaut également lorsque des autorités, sociétés de discipline médicale ou collègues font appel à ReMed au sens d'une «seconde chance». Toutes les démarches sont entreprises en accord avec le médecin concerné qui, dans le cadre de ReMed, bénéficie des mêmes droits que tout autre patient: secret médical et respect des dispositions sur la protection des données. ReMed base ses procédures sur les dispositions légales en vigueur et sur le code de déontologie de la FMH. ReMed n'est pas un organe de surveillance et n'a pas de compétences d'investigation ni de sanction.

Par ailleurs, les mêmes exceptions légales s'appliquent au secret médical. Seuls les premiers répondants ont accès aux données personnelles du patient. Les médecins qui font appel à ReMed ont également, conformément aux dispositions en matière de protection des données, un droit de regard sur leur dossier.

Les premiers répondants constituent un dossier<sup>3</sup> sur leurs collègues faisant appel à ReMed. Ce dossier est conforme aux dernières exigences en matière de protection des données— là encore, les médecins qui s'adressent à ReMed sont considérés comme des patients.

---

<sup>1</sup> Goehring C et al. Psychosocial and professional characteristics of burnout in Swiss primary care practitioners : a cross sectional survey. *Swiss Medical Weekly*. 2005;135(07-08),101ff.

<sup>2</sup> Keller R et al. Résultats de l'étude de faisabilité concernant un réseau d'assistance pour les médecins. *Bulletin des médecins suisses*, 2007; 88 (20/21), 867ss.

<sup>3</sup> L'art. 400, al. 1 CO oblige le médecin à rendre compte de sa gestion et de fait à tenir un dossier médical. S'il ne respecte pas cette obligation, il risque en cas de conflit un renversement du fardeau de la preuve, en d'autres termes, il doit prouver qu'il a procédé correctement lors de son appréciation et de sa démarche.

### Droits et devoirs d'annoncer

Les droits et obligations légales d'annoncer<sup>4</sup> sont valables pour tous les patients, et donc également pour les personnes qui s'adressent à ReMed<sup>5</sup>.

Lorsque le médecin traitant est soumis à une *obligation* d'annoncer, il n'a en principe pas le choix – il est tenu de signaler le cas. Le guide pratique «Bases juridiques pour le quotidien du médecin», élaboré par l'ASSM et la FMH (Bâle-Berne 2008), offre un aperçu des différentes obligations d'annoncer; il peut être téléchargé à l'adresse [http://www.fmh.ch/fr/services/droit/rapports\\_et\\_certificats.html](http://www.fmh.ch/fr/services/droit/rapports_et_certificats.html)[http://www.fmh.ch/service/rec/ht/berichte\\_zeugnisse.html](http://www.fmh.ch/service/rec/ht/berichte_zeugnisse.html).

En ce qui concerne la *droit* d'annoncer, le travail de ReMed se fonde sur les lignes directrices pour la qualité en médecine, présentées dans l'article «La qualité: une interaction de toutes les forces en présence dans le domaine médical»<sup>6</sup>. En outre, toute personne en contact avec ReMed est tenue, dans certains cas, de ne pas prendre de décision seule avec le collègue en crise et de se faire conseiller à l'interne. Si après cette procédure interne, il a été décidé d'appliquer le droit d'annoncer, il est obligatoire de faire appel à la commission d'éthique avant d'entreprendre des démarches ou de décider de ne pas donner suite.

## 3. Offres de soutien

Pour ReMed, la santé des médecins est essentielle et le réseau accorde une attention particulière aux risques spécifiques du métier et à la prévention. Comme mentionné plus haut, le statut d'un médecin qui demande de l'aide est identique à celui d'un patient, même si cela ne veut pas dire que le médecin concerné est malade.

Pendant toute la durée du processus, ReMed cherche à mettre en réseau les offres déjà existantes et collabore avec tous les professionnels qui partagent ses objectifs. Les offres de soutien sont détaillées ci-après.

### 3.1 Offre principale: première intervention et mise en réseau

#### Offre

ReMed prend contact dans les 72h avec le médecin qui sollicite de l'aide et essaye de comprendre la situation et de trouver des solutions.

#### Description

Il est possible de contacter ReMed 24h/24 via la ligne d'assistance téléphonique 0800-OREMED (0800-073633), par courriel ([help@swiss-remed.ch](mailto:help@swiss-remed.ch)) ou via le site internet ([www.swiss-remed.ch](http://www.swiss-remed.ch)).

---

<sup>4</sup> a) U. Zollinger, K. Hartmann, Bulletin des médecins suisses, 2001; 82(26): 1384ss

Ärztliche Melderechte und Meldepflichten gegenüber Justiz und Polizei. Uneinheitliche gesetzliche Regelungen in der Schweiz bei Todesfällen, Körperverletzungen und Sexualdelikten (en allemand)

b) Burkhard Madea: Praxis Rechtsmedizin. pp.624 ss

<sup>5</sup> Bibliographie: M.Tanner, P. Birchler: Réponse au témoignage «Agressions sexuelles: ReMed ne juge pas». BMS 2015;96 (1-2): 8-10

<sup>6</sup> Peltenburg M, Kernen H, Schneider P, von Below GC, Waldis G, et al., Bulletin des médecins suisses, 2005; 86(20):1216ss

Suite à un appel, un premier répondant<sup>7</sup> du réseau ReMed contactera le médecin en détresse dans les 72 heures afin d'analyser la situation et de déterminer les mesures à prendre. Ensuite, ReMed adresse le médecin concerné à un experts répondants choisi parmi l'offre régionale. Le dialogue avec le médecin concerné permet d'analyser la situation, de définir les mesures à prendre et de les décider d'un commun accord (aucune mesure requise / réévaluation de la situation dans xx jours / référer à un expert répondant du secteur ambulatoire ou hospitalier/ mentoring / groupes de parole / stages cliniques). Les différentes étapes sont toutes à inscrire dans le journal de ReMed. Si la crise est aiguë ou qu'il s'agit d'une situation d'urgence, il faut s'adresser immédiatement au service local des urgences.

### Groupe cible

Les médecins en crise ou qui se trouvent dans des situations particulières (p. ex. problèmes de santé physique ou psychiques). L'entourage du médecin concerné peut également prendre contact avec ReMed.

Lors d'une prise de contact, le processus se déroule selon le schéma suivant:

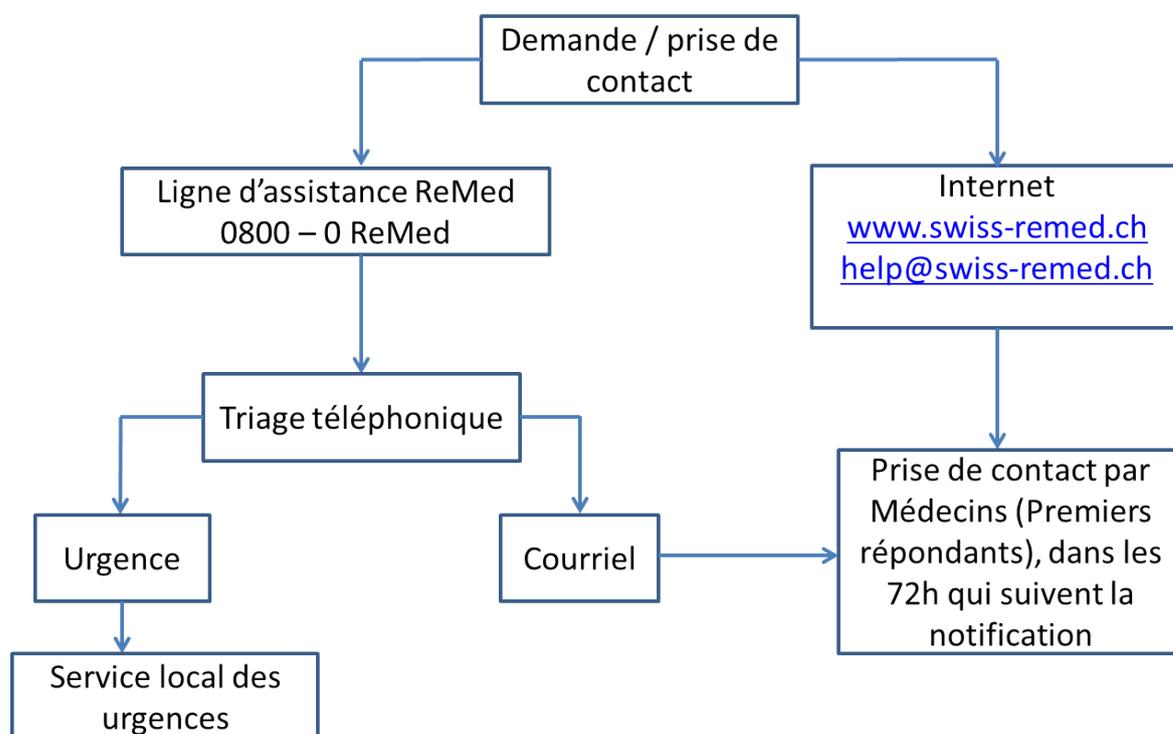


Fig. 1: schéma de déroulement lors d'une prise de contact

La grande majorité des demande de soutien adressées à ReMed sont traitées par le biais d'une première intervention approfondie et si nécessaire en référant les médecins à des médecins de famille, des spécialiste ou d'autres professionnels sans qu'il y ait besoin de prendre des mesures supplémentaires.

<sup>7</sup> Les conseillers sont exclusivement des médecins du comité de direction ou des médecins nommés par celui-ci.

## 3.2 Sensibilisation et prévention

ReMed propose différentes offres de prestations et de sensibilisation.

### 3.2.1 Formations continues / Ateliers

#### Offre

Formations post-graduées et continues / ateliers au moyen de pièces de théâtre interactives sur différents thèmes tels que le burn-out, la dépression, l'addiction à l'alcool.

#### Description

Les ateliers et formations continues proposés par ReMed servent de prévention et de moyen pour sensibiliser les médecins par le biais de pièces de théâtre interactives. Un animateur invite le public à s'approprier la manière d'agir des acteurs au travers de leurs propres représentations. En faisant interagir le public, chacun est à même d'expérimenter sa manière de voir les choses et d'en éprouver les conséquences.

#### Groupe-cible

Cette offre, qui permet de s'entraîner pour savoir comment agir à l'avenir en cas de conflits, s'adresse aux sociétés cantonales de médecine, aux sociétés de discipline, organisations médicales, hôpitaux/ cliniques, institutions sociales, établissements de formation des médecins, entreprises, ainsi qu'au grand public.

### 3.2.2 Groupes de parole

#### Offre

Les groupes de parole permettent d'aborder les conflits et les difficultés professionnelles et de trouver des solutions appropriées.

#### Description

Les groupes de parole sont dirigés par une personne spécialisée et compétente offrant un soutien dans une ambiance collégiale en vue de relever les défis du quotidien professionnel. Ils permettent de parler des difficultés et des conflits en lien avec le travail et de chercher et suggérer ensemble des solutions adéquates et applicables.

#### Groupe-cible

Tout médecin confronté à une forte sollicitation, à une situation difficile ou exigeante.

### 3.2.3 Témoignages

#### Offre

Rédaction de témoignages et de rapports d'expériences de médecins qui, en situation de crise, se sont adressés à ReMed.

#### Description

Un membre du Comité de direction rédige les rapports d'expérience qui sont régulièrement publiés sous forme anonymisée dans le Bulletin des médecins suisses.

#### Groupe-cible

Les médecins en situation de crise qui souhaitent raconter leur expérience par l'écriture/ lectrices et lecteurs du BMS.

### 3.3 Mentoring et stages cliniques en cabinet

#### Stages cliniques en cabinet

**Offre:**

Réinsertion, stages cliniques en cabinet médical auprès d'un mentor.

**Description**

Grâce à un stage clinique auprès d'un mentor, le médecin peut reprendre confiance en lui. Durant ce stage, le médecin exerce sous la supervision du mentor, retrouve confiance en ses capacités et peut déterminer ses éventuelles lacunes dans le domaine médical et social et dans la manière de gérer un cabinet médical.

**Groupe-cible**

Des médecins qui ont dû interrompre leur activité en raison d'une crise.

#### Mentoring

**Offre**

Le mentoring permet d'épauler le médecin et de lui offrir le soutien préventif nécessaire.

**Description**

Accompagnement par un confrère expérimenté en dehors d'une institution durant une phase de transition (nouvelle activité ou reprise de l'activité professionnelle, etc.). ReMed peut alors référer le médecin concerné à un expert. Le contenu, la forme et le mode de financement sont ensuite réglés entre le médecin concerné et l'expert.

**Groupe-cible**

Les médecins se trouvant dans une situation difficile ou de crise, ainsi que les médecins qui souhaitent commencer une nouvelle activité ou reprendre une activité professionnelle accompagnés par des pairs.

### 3.4 Intervisions pour premiers répondants et pour membres du réseau

Parallèlement aux offres destinées aux médecins, ReMed propose également des intervisions régionales afin de favoriser l'échange d'expériences entre les médecins qui ont des médecins pour patients.

**Offre**

Intervision pour les premiers répondants et les membres du réseau avec possibilité de présentation de cas et échange d'expérience.

**Description**

Les intervisions permettent aux médecins de travailler en réseau et de créer des groupes entre pairs (peer groups) qui traitent ensemble des questions relatives à des cas ou d'autres aspects (juridiques, droit des assurances, etc.). Les cas traités sont également discutés et soumis à un examen critique afin de pouvoir en tirer des enseignements pour les prochaines interventions.

**Groupes-cibles**

Premiers répondants, membres du réseau, experts répondants.

## 4. Organisation et répartition des tâches

La FMH chapeaute le programme. La mise en œuvre opérationnelle du réseau et de ses offres incombe principalement au comité de direction (direction médicale). L'organisation est externe à la FMH.

Toutes les étapes à compter de la prise de contact avec ReMed sont traitées de manière strictement confidentielle par les médecins premiers répondants (cf. la figure ci-dessous, zones surlignées). Les autres unités organisationnelles n'ont pas accès aux données personnelles. Tout médecin qui s'adresse à ReMed jouit des mêmes droits qu'un patient, le secret médical est respecté (p. ex. vis-à-vis de la FMH).

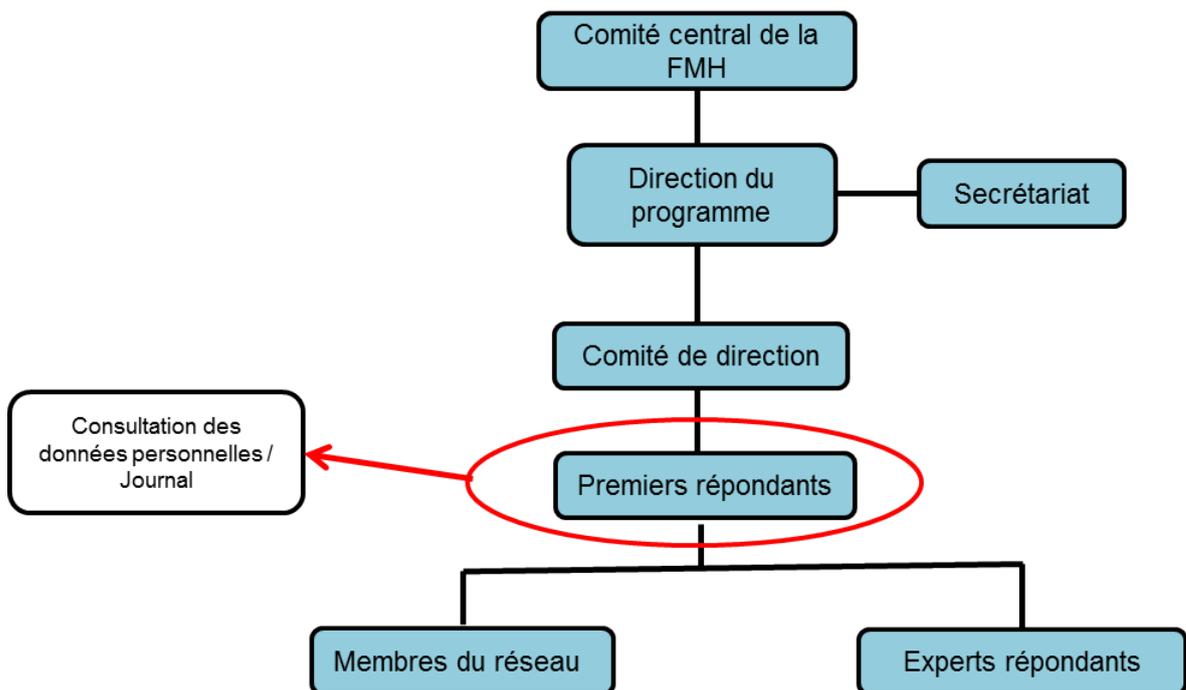


Fig. 2: Organigramme de ReMed

Explications/glossaire pour la fig. 2

Organe	Tâche / fonction
<b>Secrétariat</b>	Le secrétariat soutient la direction du programme et le comité de direction dans la mise en œuvre du programme ReMed, en particulier en ce qui concerne l'organisation, l'administration et la communication.
<b>Premiers répondants</b>	Les premiers répondants sont des médecins expérimentés. Ils prennent contact dans les 72 heures avec le médecin qui sollicite de l'aide et sont à ses côtés pour discuter de sa situation personnelle.
<b>Comité de direction</b>	Le comité de direction est responsable de la mise en œuvre opérationnelle et du développement des offres ReMed.

<b>Membres du réseau</b>	Les membres du réseau sont des médecins et des experts répondants qui s'engagent au sein du réseau ReMed et qui connaissent les contenus du programme et les principes de bases de ReMed. Ils ne sont pas liés à ReMed par contrat. Une offre concernant les interventions est à la disposition des membres du réseau. Ils sont régulièrement informés des activités de ReMed.
<b>Direction du programme</b>	La direction du programme est responsable du développement des structures de ReMed et de leur mise en œuvre. Elle exerce une fonction de contrôle et représente le programme auprès du Comité central de la FMH.
<b>Experts répondants</b>	Les experts répondants sont par exemple des avocats, des fiduciaires etc. Ils reprennent le suivi après le premier encadrement. Ils ne sont pas liés à ReMed par contrat.
<b>Comité central de la FMH</b>	Le Comité central de la FMH prend des décisions stratégiques notamment en ce qui concerne la poursuite ou le financement du programme ReMed et la nomination des membres du comité de direction.

## 5. Glossaire

### Termes relatif à l'organisation (par ordre alphabétique)

Terme	Définition
Secrétariat	Le secrétariat soutient la direction du programme et le comité de direction dans la mise en œuvre du programme ReMed, en particulier en ce qui concerne l'organisation, l'administration et la communication.
Premiers répondants	Les premiers répondants sont des médecins expérimentés. Ils prennent contact dans les 72 heures avec le médecin qui sollicite de l'aide et sont à ses côtés pour discuter de sa situation personnelle..
Intervisions pour premiers répondants	Offre de ReMed concernant les présentations de cas et échanges d'expérience. Offre régionale pour la Suisse romande.
Intervisions pour membres du réseau	Offre concernant les présentations de cas et les échanges d'expérience pour les membres du réseau suisse alémanique et les membres du Comité de direction, modération par un membre du Comité de direction.
Comité de direction	Le comité de direction est responsable de la mise en œuvre opérationnelle des offres ReMed.
Membres du réseau	Les membres du réseau sont des médecins et des experts répondants qui s'engagent au sein du réseau ReMed et qui connaissent les contenus du programme et les principes de bases de ReMed. Ils ne sont pas liés à ReMed par contrat. Une offre concernant les interventions est à la disposition des membres du réseau. Ils sont régulièrement informés des activités de ReMed.
Direction du programme	La direction du programme est responsable du développement des structures de ReMed et de leur mise en œuvre. Elle exerce une fonction de contrôle et représente le programme auprès du Comité central de la FMH.
Experts répondants	Les experts répondants sont par exemple des avocats, des fiduciaires etc. Ils reprennent le suivi après le premier encadrement. Ils ne sont pas liés à ReMed par contrat.
Comité central de la FMH	Le Comité central de la FMH prend des décisions stratégiques notamment en ce qui concerne la poursuite ou le financement du programme ReMed.

### Offres / Prestations (par ordre alphabétique)

Terme	Définition
Droits et devoirs d'annoncer	Les droits et obligations légales d'annoncer sont valables pour tous les patients, et donc également pour les personnes qui s'adressent à ReMed
Accompagnement	S'il existe des doutes justifiés quant à la capacité fonctionnelle d'un médecin, une autorité peut proposer au médecin qui sollicite l'aide que ReMed l'accompagne dans les étapes nécessaires.
Encadrement	Soutien professionnel aux médecins en lien avec l'exercice de leur profession. Les objectifs et les étapes mises en place pour trouver des solutions sont définis conjointement.

Groupes de parole	Les groupes de parole sont dirigés par une personne spécialisée et compétente offrant un soutien dans une ambiance collégiale en vue de relever les défis du quotidien professionnel. Ils permettent de parler des difficultés et des conflits en lien avec le travail et de rechercher et suggérer ensemble des solutions adéquates et les applicables.
Première intervention	ReMed prend contact dans les 72h avec le médecin qui sollicite l'aide et essaye de comprendre la situation et de trouver des solutions.
Mentoring	Accompagnement par un confrère expérimenté en dehors d'une institution durant une phase de transition (nouvelle activité ou reprise de l'activité professionnelle, etc.). ReMed peut alors référer le médecin concerné à un expert. Le contenu, la forme et le mode de financement sont ensuite réglés entre le médecin concerné et l'expert.
Secret médical	Le médecin qui sollicite l'aide de ReMed bénéficie des mêmes droits que n'importe quel autre patient: les collaborateurs de ReMed ainsi que leurs partenaires travaillant au cabinet et à l'hôpital sont en effet tenus au secret médical (p. ex. vis-à-vis de la FMH).
Stages cliniques en cabinet	Grâce à un stage en cabinet médical auprès d'un mentor, le médecin peut reprendre confiance en lui. Durant ce stage de plusieurs semaines, le médecin exerce sous la supervision du mentor, retrouve confiance en ces capacités et peut déterminer ses éventuelles lacunes dans le domaine médical et social et dans la manière de gérer un cabinet.